

DECISION DU PRESIDENT

Attribution du marché : « Tests de réception des travaux neufs et de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le secteur de Montfort »

Le Président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU les articles L5211-1, L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

VU la délibération anticipée du conseil communautaire lors de la séance du 25 mars 2019, autorisant Monsieur le Président à signer l'ensemble des marchés d'études ou de travaux nécessaires à la bonne marche de l'opération de restructuration des systèmes d'assainissement de Montfort sur Risle et leurs éventuels avenants dans la limite de 5% d'augmentation, à concurrence des seuils marchés publics de procédure adaptée ;

CONSIDERANT la consultation pour un marché concernant des « Tests de réception des travaux neufs et de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le secteur de Montfort » lancée selon une procédure adaptée avec publicité préalable au BOAMP, avec une date limite de remise des offres fixée au 21 juin 2022 à 12 heures ;

CONSIDERANT que quatre offres ont été reçues dans les délais ;

SACHANT que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation à savoir 40 points pour le prix et 60 points pour la technique.

TENANT COMPTE du rapport d'analyse des offres et du classement des offres suivant :

- 1er : HALBOURG pour un montant de 49 418,10 € HT et une note de 98,00/100,
- 2ème : SATER pour un montant de 52 944,50 € HT et une note de 92,34/100,
- 3ème : ASUR Analyses et Mesures pour un montant de 51 219,60 € HT et une note de 91,59/100,
- 4ème : A3SN pour un montant de 63 005,00 € HT et une note de 76,37/100.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Tests de réception des travaux neufs et de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le secteur de Montfort » à la société HALBOURG dont le siège social est situé 9 rue de la Vallée à SAINT PIERRE BENOUVILLE (76 890).

Article 2 : De conclure le marché de « Tests de réception des travaux neufs et de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le secteur de Montfort » pour un montant de 49 418,10 € HT, soit 59 301,72 € TTC.

Article 3 : Le marché débute à compter de l'ordre de service de démarrage pour une durée globale estimée à 10 mois. En tout état de cause le marché s'achèvera à l'issue des travaux d'assainissement du secteur de Montfort.

Article 4 : Que ces travaux sont régis par les dispositions des documents contractuels du marché.

Article 5 : Que les demandes de subventions seront faites sur ces bases.

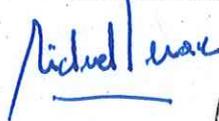
Article 6 : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de la Région Normandie et Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché est attribué à la société HALBOURG.

Préfecture de la Région Normandie
027-200065787-20220712-92-AU
Date de réception transmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022

Article 7 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Fait à Pont-Audemer, le 12 juillet 2022

Le Président,



Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220712-92-AU
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022